



*Commune de
Juprelle*

Ordre du jour du Conseil communal du mardi 26 novembre 2019 à 19h45.

Le premier objet sera examiné en séance des Conseils réunis.

1. - Réunion annuelle commune du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale – Article 26 bis de la Loi Organique du 08 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale – Présentation du rapport sur les synergies Commune-CPAS ;

La suite de la séance se poursuivra en séance ordinaire du Conseil Communal.

2. - Communications ;
3. - Patrimoine mobilier communal – Déclassement et procédure de vente ;
4. - INTRADEL - Assemblées générales Ordinaire et Extraordinaire le 19 décembre 2019 ;
5. - UVCW - Assemblée générale Extraordinaire le 26 novembre 2019 ;
6. - SPI - Assemblée générale Ordinaire le 17 décembre 2019 ;
7. - NEOMANSIO - Assemblée générale Stratégique le 19 décembre 2019 ;
8. - IILE - Assemblée générale Ordinaire le 16 décembre 2019 ;
9. - AIDE - Assemblée générale Stratégique le 19 décembre 2019 ;
10. - CHR - Assemblée générale Ordinaire le 20 décembre 2019 ;
11. - RESA - Assemblée générale Ordinaire le 18 décembre 2019 ;
12. - ENODIA-NETHYS – Vente de filiales - Autorisation d'ester en justice – Décision ;
13. - Sécurité routière – Rue de Houtain – Installation de dispositifs ralentisseurs de circulation – Décision ;
14. - Statut administratif du personnel communal – Echelle D6 – Employé(e) d'administration – Recrutement – Modification ;
15. - Salle du Trîhê – Règlement d'occupation de la salle de réception – Modification ;
16. - Redevance sur la demande de documents administratifs – Exercices 2019-2025 ;
17. - Dotation communale annuelle à la zone de Police – Fixation ;
18. - Taxe immondices sur l'enlèvement et le traitement des immondices issus de l'activité usuelle des ménages – Exercice 2020 ;
19. - Taux de couverture en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2020 – Arrêt ;

20. - Situation de caisse du Directeur financier au 15/10/2019 – Prise d’acte ;
21. - Fabrique d’Eglise de Villers-Saint-Siméon – Modification budgétaire n°1 de 2019 – Décision ;
22. - Personnel communal – Réserve de recrutement – Dessinateur voiries/Bâtiments/Employé spécifique
(B1) - Appel public et programme des épreuves ;
23. - Personnel communal – Réserve de recrutement – Dessinateur voiries/Bâtiments/Employé spécifique
(B1) – Désignation du jury ;

HUIS CLOS